trois-rivières

# Politique n° CE-2024-0328 de développement et de gestion des collections des bibliothèques du réseau

## TABLE DES MATIÈRES

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX ..... 4
   1.1 But et cadre ..... 4
   1.2 Mission du Service des bibliothèques ..... 4
   1.3 Principes et liberté intellectuelle ..... 5
   1.4 Clientèles visées ..... 7
   1.5 Plainte et demande de retrait ..... 8
2. DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ..... 8
   2.1 Orientations du développement des collections ..... 8
   2.2 Portrait sommaire des collections ..... 9
   2.3 Catégories de documents acquis ..... 10
   2.4 Niveaux de développement des collections ..... 11
   2.5 Critères généraux de sélection des documents ..... 12
   2.6 Publication en autoédition ..... 14
   2.7 Mode de sélection et d'acquisition ..... 14
   2.8 Suggestion d'achat ..... 15
   2.9 Don de document ..... 15
   2.10 Contribution à la collection de semences ..... 15
3. GESTION DES COLLECTIONS ET ÉLAGAGE ..... 16
   3.1 Traitement documentaire ..... 16
   3.2 Mise en valeur des collections ..... 17
   3.3 Élagage ..... 17
      3.3.1 Objectifs ..... 17
      3.3.2 Responsabilité et critères ..... 18
      3.3.3 Fréquence d'évaluation des collections ..... 19
      3.3.4 Disposition des documents élagués ..... 19
4. RESPONSABILITÉ ET MISE À JOUR ..... 19
   4.1 Responsabilité ..... 19
   4.2 Mise à jour de la politique ..... 19
5. REMPLACEMENT ..... 19
6. ENTRÉE EN VIGUEUR ..... 20
ANNEXE I ..... 21
BIBLIOGRAPHIE ..... 30

# 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

## 1.1 But et cadre

La présente politique établit les paramètres entourant la gestion des collections, définies comme l'ensemble des documents sélectionnés et offerts à la clientèle du Service des bibliothèques de la Ville de Trois-Rivières (ci-après appelé « Service des bibliothèques »), afin de répondre aux besoins connus ou supposés de la clientèle, tout en tenant compte des ressources financières, humaines et matérielles disponibles. La présente politique concerne les documents de toute nature et offerts sur tous supports (imprimé, matériel, audiovisuel, numérique) pouvant être soit conservés dans un lieu physique, soit téléchargés ou soit accessibles à distance.

Cette politique vise également à informer les autorités administratives et la clientèle des principes généraux en vigueur pour la gestion des collections, à guider l'équipe des bibliothèques et à définir leurs responsabilités dans l'ensemble des processus qui en découlent.

La présente politique s'inscrit dans la mission du Service des bibliothèques, et ce, dans le respect des lois et règlements en vigueur au Québec et au Canada en matière d'acquisition de ressources documentaires, notamment :

- *La loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D-8.1) et le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 1);
- *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), chapitre C-42);
- *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1).

## 1.2 Mission du Service des bibliothèques

Les besoins des citoyennes et des citoyens constituent l'axe principal autour duquel s'articule l'ensemble des services et des collections du réseau. La mission du Service des bibliothèques s'énonce comme suit :

*« Rendre accessibles des ressources imprimées, audiovisuelles et numériques à la population pour répondre à leurs besoins d'information, de culture, d'apprentissage et de divertissement.*

*Accueillir les citoyennes et les citoyens, promouvoir la lecture, offrir des services de conseil, de recherche documentaire et d'animation dans un lieu stimulant, convivial et attrayant »*[1].

Le réseau actuel des bibliothèques a été créé lors des fusions municipales en 2002. Centralisé dès sa création, il se déploie en cinq points de service situés dans certains secteurs de la ville :

- La bibliothèque Gatien-Lapointe dans le centre-ville de l'ancienne Ville de Trois-Rivières dessert les services administratifs, d'animation et de médiation, de traitement documentaire et de référence des cinq bibliothèques du réseau;
- Les bibliothèques Maurice-Loranger (secteur de Cap-de-la-Madeleine) et De La Franciade (secteur de Saint-Louis-de-France) à l'est de la rivière Saint-Maurice, les bibliothèques Aline-Piché (secteur de Trois-Rivières-Ouest) et Simone-L.-Roy (secteur de Pointe-du-Lac) à l'ouest offrent des services de proximité.

### 1.3 Principes et liberté intellectuelle

Le Service des bibliothèques respecte les grands principes énoncés dans les documents officiels suivants :

- La *Déclaration universelle des droits de l'homme, article 19* reconnaissant que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit »[2];
- La *Charte canadienne des droits et libertés,* article 2(b) – Liberté d'expression définissant que chacune et chacun a les libertés fondamentales suivantes : « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication »[3];

[1] Ville de Trois-Rivières. (s.d.). Mission, vision et valeurs. https://www.v3r.net/activites-et-loisirs/bibliotheques/a-propos/#mission-vision-et-valeurs
[2] Nations Unies. (s.d.). La Déclaration universelle des droits de l'homme. https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/
[3] Gouvernement du Canada. (2020). Guide sur la charte canadienne des droits et libertés. https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/comment-droits-proteges/guide-charte-canadienne-droits-libertes.html

- La *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, article 44 reconnaissant que : « Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi »[4];
- Le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* (2022), et notamment l'article qui précise que « les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales »[5];
- La *Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle* énonçant entre autres que « les bibliothèques et les services d'information contribuent au développement et au maintien de la liberté intellectuelle tout en préservant les valeurs démocratiques et les droits civils universels. Leur vocation est donc d'offrir, sans restriction aucune, à leurs usagers l'accès à toutes les ressources et à tous les services nécessaires, et de lutter contre toute forme de censure »[6];
- La *Charte des droits du lecteur* (1976) énonçant que « toute personne a le droit à la liberté intellectuelle, c'est-à-dire le droit fondamental d'accéder à toutes les formes d'expression du savoir et d'exprimer ses pensées en public »[7];
- La *Déclaration sur la liberté intellectuelle et les milieux documentaires* (2023), selon laquelle « les bibliothèques sont appelées à adhérer aux principes de la liberté intellectuelle, d'accès sans contrainte à l'information, de liberté d'expression, et à reconnaître le droit à la vie privée de leurs utilisatrices et utilisateurs »[8].

---

[4] Publications Québec. (2021). Charte des droits et libertés de la personne. http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-12

[5] IFLA Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques. (1994). Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/public-libraries/publications/PL-manifesto/pl-manifesto-fr.pdf

[6] IFLA Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques. (2002). IFLA – The Glascow Declaration of Libraries, Information Services and Intellectual Freedom. https://www.ifla.org/publications/the-glasgow-declaration-on-libraries--information-services-and-intellectual-freedom

[7] Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. (1976). Charte des droits du lecteur. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1979-charte-des-droits-du-lecteur.pdf

[8] Fédération des milieux documentaires. (2023) Déclaration sur la liberté intellectuelle et les milieux documentaires. https://fmdoc.org/2023/06/23/declaration-sur-la-liberte-intellectuelle-et-les-milieux-documentaires/

Dans le respect de la législation en vigueur, le Service des bibliothèques s'engage donc à rejeter toute forme de censure et à présenter le plus grand nombre d'opinions dans l'ensemble des domaines du savoir. En ce sens, lorsque les agissements d'une autrice ou d'un auteur portent à controverse, il importe de distinguer l'autrice ou l'auteur de son œuvre et de valider si l'œuvre véhicule un contenu raciste, haineux ou diffamatoire, d'une violence extrême ou pornographique ou fait la promotion de la désinformation, lesquels contenus ne sont pas acquis.

Le Service des bibliothèques refuse également toute forme de pression, de la part de personne ou de groupe, visant à orienter le développement des collections par des ouvrages proposant une propagande politique, religieuse ou d'autre nature.

## 1.4 Clientèles visées

Le Service des bibliothèques dessert l'ensemble de la population de la ville. Au 1er janvier 2024, la population de Trois-Rivières compte 144 472 habitantes et habitants[9], ce qui en fait la neuvième ville en importance au Québec en termes de population. À très grande majorité francophone[10], la Mauricie se caractérise par une population vieillissante[11], un revenu disponible par habitante et habitant parmi les plus faibles du Québec[12] et un niveau de scolarité principalement technique[13].

D'abord destinées à répondre aux besoins du grand public, les collections développées par le Service des bibliothèques tiennent compte également des besoins de clientèles spécifiques, notamment :

- Les personnes en processus d'alphabétisation ou rencontrant des difficultés de lecture;
- Les personnes provenant de milieux défavorisés;
- Les personnes vivant avec un handicap ou à mobilité réduite;

---

[9] Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2024). Décret population. https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/?version=latest

[10] Voir les données du recensement 2021 pour la région de Trois-Rivières à l'adresse https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Trois%2DRivieres&DGUIDlist=2021S0503442&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0

[11] Statistiques Québec. (2024). Proportion et effectif des 65 ans et plus, régions administratives et régions métropolitaines de recensement (RMR) du Québec, 2006-2041. https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillissement/index.html?theme=population&tab=4

[12] Institut de la statistique du Québec. (2022). Revenu disponible par habitant. https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01608FR_FlashRD2020H00F00.pdf

[13] Institut de la statistique du Québec. (2021). Panorama des régions du Québec, 2021. https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2021.pdf

- Les populations autochtones habitant le territoire;
- Les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.

### 1.5 Plainte et demande de retrait

Les décisions prises par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour certaines demandes de retrait peuvent servir de guide à la réflexion. Malgré la mise en application de la présente politique, le maintien de certains documents dans la collection peut être remis en question. Les citoyennes et les citoyens sont invités à faire part de leurs commentaires aux responsables des points de service qui en assurent le suivi auprès de la ou du bibliothécaire responsable du développement des collections. Toute plainte formelle ou demande de retrait doit toutefois être acheminée par écrit au Service 311 de la Ville. La plainte sera analysée par un comité ad hoc qui prend une décision et la transmet par écrit à la personne ayant formulé la plainte.

## 2. DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

### 2.1 Orientations du développement des collections

En respect des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*[14], l'équipe assignée à la gestion des collections adhère aux grandes orientations des bibliothèques publiques, soit :

- Développer, dans toutes les disciplines et pour tous les groupes d'âge, des collections de qualité représentatives des intérêts et des besoins de la population;
- Proposer, dans divers formats, un large éventail de ressources répondant aux besoins des différents groupes qui composent la population;
- Assurer un accès rapide et efficace aux ressources offertes pour toutes et tous.

Les bibliothécaires responsables du développement des collections respectent les principes suivants :

- Reconnaissance du droit d'accès de chaque citoyenne et citoyen à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation et à la culture;
- Respect du principe d'inclusion;
- Respect de la diversité des besoins et de l'accessibilité à un large éventail de connaissances, de créations, d'idées et d'opinions;

[14] Association des bibliothèques publiques du Québec. (2019). Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec. https://lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf

- Présentation de plus de points de vue, de niveaux de lecture et de compréhension possibles;
- Prise en compte de l'évolution constante des besoins et des intérêts de la clientèle afin de rester à l'affût des nouvelles manières de créer, de diffuser et d'utiliser les documents;
- Mise en valeur et pérennité du patrimoine imprimé local et régional;
- Reconnaissance du Service des bibliothèques comme partie prenante d'un réseau national de services documentaires;
- Valorisation de la complémentarité et du partage des ressources documentaires;
- Respect des politiques et des plans d'action de la Ville pouvant avoir un impact sur les collections du Service des bibliothèques, notamment le Plan directeur des bibliothèques de Trois-Rivières, la Politique du patrimoine et la Politique culturelle.

Par ailleurs, le fait d'acquérir un document n'implique pas que le Service des bibliothèques endosse l'un ou l'autre des points de vue exprimés par les autrices et les auteurs. La responsabilité finale de l'utilisation des collections appartient aux usagères et usagers et dans le cas des enfants, aux parents ou aux tutrices ou tuteurs de ces dernières et derniers.

## 2.2 Portrait sommaire des collections

La collection du Service des bibliothèques comprend près de 450 000 documents. Compte tenu de leur taille distincte, toutes les bibliothèques du réseau n'offrent pas les mêmes titres. Toutefois, la clientèle de chaque point de service bénéficie de la richesse de toutes les collections grâce au service de réservation de prêt et de retour universel. Au 31 décembre 2023, l'état des collections était le suivant :

| Type de document | Enfant | Adulte | Total |
|---|---|---|---|
| | | | |
| Livre imprimé | 119 521 | 249 386 | 368 907 |
| Livre - Consultation sur place | 74 | 4 404 | 4 478 |
| Livre audio | 793 | 2 284 | 3 077 |
| Livre numérique | 576 | 14 003 | 14 579 |
| Livre audionumérique | 28 | 800 | 828 |
| Revue et journal | 2 550 | 12 225 | 14 775 |
| Disque compact et livre-disque | 752 | 19 252 | 20 004 |
| Film et série télé | 4 958 | 11 836 | 16 794 |
| Jeu vidéo | 2 120 | 777 | 2 897 |
| Ressource numérique - Base de données | 2 | 15 | 17 |
| Ressource numérique gratuite | 0 | 2 009 | 2 009 |
| Jeu de table | 856 | 0 | 856 |
| Laissez-passer | 0 | 26 | 26 |
| Trousse | 79 | 12 | 91 |
| Total des documents | 449 338 | | |

## 2.3 Catégories de documents acquis

Les catégories de documents acquis, selon les critères établis présentés à l'annexe I, sont les suivantes :

- Livre : album pour les enfants, roman, roman en grands caractères pour les adultes et les jeunes, bande dessinée, manga pour les enfants, les jeunes et les adultes, documentaire, ouvrage de référence (dictionnaire, encyclopédie, atlas, répertoire, etc.);
- Revue et journal;
- Document audiovisuel : disque audio, DVD, Blu-ray, jeu vidéo pour les enfants et les adolescents, livre audio;
- Document numérique : livre numérique, livre audionumérique, revue numérique, publication officielle du Québec et du Canada, ressource numérique;
- Jeu pour les enfants favorisant leur développement;
- Jeu de société pour les familles et les adultes;
- Livre d'artiste : une petite collection est développée par Culture Trois-Rivières et diffusée par le Service des bibliothèques
- Semence.

Les catégories de documents suivants sont exclues :

- Manuscrit;
- Brochure publicitaire, dépliant, programme-souvenir, calendrier;
- Journal étudiant ou d'organisme de quartier;
- Photographie et archive.

En fonction des besoins exprimés par la clientèle des bibliothèques et les partenariats avec d'autres divisions de la Ville, d'autres catégories de documents pourraient être acquises, notamment des objets.

### 2.4 Niveaux de développement des collections

Les collections visent à répondre aux besoins d'une clientèle très diversifiée, tant dans les groupes d'âge et les niveaux de scolarité que les motivations personnelles. Les collections s'adressent au grand public et offrent des documents pouvant être regroupés selon trois niveaux de complexité :

- Niveau minimal : des documents de base, de lecture simple, souvent demandés à cause d'une forte pression médiatique;
- Niveau élémentaire : des documents généraux servant d'introduction à un domaine ou cherchant à le définir, ainsi que les classiques du secteur concerné;
- Niveau avancé : des documents de vulgarisation d'excellent niveau qui s'adressent à un public averti ayant déjà une connaissance plus approfondie d'un domaine, soit de niveau collégial ou de 1er cycle universitaire.

Les documents de niveau expert ou de recherche approfondie, s'adressant à des professionnelles ou professionnels ou des chercheuses ou chercheurs d'un domaine quelconque, ne sont pas acquis.

Les collections de la bibliothèque Gatien-Lapointe constituent un pôle de référence pour le réseau et couvrent les trois niveaux de complexité. Avec un fonds documentaire[15] de plus de 210 000 documents, on y retrouve une collection substantielle présentant une bonne sélection de documents rétrospectifs, incluant les autrices ou auteurs, les ouvrages fondamentaux ou reconnus d'un domaine, les ouvrages peu médiatisés dont la qualité du contenu ou la renommée de l'autrice ou de l'auteur contribue à l'enrichissement des collections.

[15] Ensemble des documents de même nature ou de nature variée, conservés en un lieu précis, physique ou virtuel, et présentant des caractéristiques ou des fonctions similaires (contenu, support, type d'utilisation, etc.)

La bibliothèque Gatien-Lapointe diffuse des collections plus exhaustives ou spécialisées dans plusieurs domaines tels que la littérature, la poésie, la bande dessinée, la musique et le film, la revue, l'ouvrage de référence, le patrimoine local et régional et l'autrice ou l'auteur régional.

Les bibliothèques Aline-Piché et Maurice-Loranger, quant à elles, offrent des collections qui contiennent respectivement entre 70 000 et 85 000 documents. Outre un bon fonds documentaire en littérature jeunesse, on y retrouve pour les adultes une gamme assez étendue de romans, de documentaires et de revues de tous niveaux, avec toutefois une moins grande proportion de documents de niveau avancé et un nombre limité de titres rétrospectifs. Les collections audiovisuelles quant à elles comportent essentiellement des documents populaires.

Les bibliothèques Simone-L.-Roy et De La Franciade contiennent chacune autour de 30 000 documents. Elles offrent un éventail intéressant de documents jeunesse principalement axés sur la production québécoise. Compte tenu de leur taille plus modeste, les collections pour adultes sont développées en fonction d'une grande circulation, avec des titres populaires et souvent médiatisés, et un fonds documentaire de base sur les sujets courants, de niveau minimal ou élémentaire.

## 2.5 Critères généraux de sélection des documents

Pour assurer un développement cohérent et équilibré des collections, qui tient compte à la fois des besoins multiples de la clientèle et de l'offre du marché sans cesse renouvelée, les bibliothécaires responsables de la sélection[16] des documents évaluent les ouvrages à acquérir avec objectivité, en s'appuyant sur des critères unanimement reconnus dans le domaine de la bibliothéconomie.

Les critères généraux s'inspirent de ceux établis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour sa collection universelle[17] , soit :

- Les besoins exprimés ou supposés de la clientèle;
- La notoriété ou la crédibilité de l'autrice, de l'auteur, de l'illustratrice, de l'illustrateur, de la créatrice, du créateur, de l'éditrice, de l'éditeur, de la productrice, du producteur ou de la collection;

[16] La décision prise par la ou le bibliothécaire d'ajouter un document aux collections et de le rendre accessible soit physiquement, soit de manière virtuelle.
[17] Bibliothèque et Archives nationales du Québec. (2020). Politique de développement de la Collection universelle.
https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/mission_lois_reglements/lois_reglements_politiques/politiques_procedures/politique_dev_collection_pret_ref/index.html

- L'exactitude, l'actualité, l'objectivité et la fiabilité des informations présentées;
- La pertinence du sujet, du style, de l'illustration et du niveau de complexité, selon la clientèle visée;
- La popularité de l'autrice, de l'auteur ou du sujet;
- La durée de vie du contenu;
- La valeur historique, littéraire ou artistique du document;
- Les critiques positives d'une autorité compétente;
- L'obtention ou la mise en nomination pour un prix littéraire reconnu;
- L'originalité du document en regard des collections existantes;
- La présentation de divers points de vue sur une question;
- La qualité de la langue;
- La disponibilité d'une nouvelle édition mise à jour, corrigée ou enrichie;
- La qualité de production technique du document sur la mise en page, l'illustration et photo, le graphisme, la typographie et la reliure;
- La pertinence du format et la facilité d'utilisation du document en bibliothèque. Par exemple, le format régulier pour les livres est privilégié et le format de poche est acquis en cas d'indisponibilité;
- L'équilibre dans la couverture des différents sujets et des genres littéraires;
- La date de publication dont la priorité est accordée à la production courante;
- Le lieu de publication dont la priorité est accordée aux ouvrages publiés au Québec, puis au Canada et enfin à l'étranger;
- La langue du document : la clientèle étant majoritairement francophone, la collection est développée essentiellement en langue française. Une collection d'appoints en langue anglaise est également offerte et est composée en partie de succès de librairie pour les adultes et de livres de fiction pour les enfants et les jeunes. Une collection d'albums en espagnol est aussi développée. Des documents en langues autres que le français peuvent possiblement être acquis en fonction des besoins de la clientèle et de l'évolution de la diversité linguistique du territoire;
- Le coût du document;
- Les titres très demandés : des exemplaires supplémentaires peuvent être acquis.

Outre les critères d'exclusion mentionnés dans la partie 1.3 de cette politique, les documents suivants ne sont pas acquis :

- Les œuvres aux contenus pornographiques ou obscènes, tel que défini à l'article 163 du ***Code criminel,*** LRC (1985) chapitre C-46 : « Pour l'application de la présente loi, est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses

sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un ou plusieurs des sujets suivants, savoir : le crime, l'horreur, la cruauté et la violence »[18];

- Les manuels scolaires, sauf s'il n'y a pas d'équivalent sur le sujet et qu'ils sont pertinents pour le grand public;
- Les documents trop fragiles pour une utilisation en bibliothèque ou dont le format ne permet pas de traitement matériel;
- Les documents à usage personnel;
- Les documents qui ne sont pas distribués au Québec;
- Les livres qui ne peuvent pas être acquis via les librairies agréées de la Mauricie, sauf les exceptions convenues dans le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, chapitre D-8.1, r.1)*.

### 2.6 Publication en autoédition

La publication en autoédition est un mode d'édition selon lequel une autrice ou un auteur prend en charge tous les aspects de la publication et de la diffusion de son ouvrage, sans l'intermédiaire d'une éditrice ou d'un éditeur, ou encore un document publié par une entreprise spécialisée dans l'édition ou la production sur demande.

Étant donné que le Service des bibliothèques reçoit régulièrement des propositions d'autrices ou d'auteurs pour leur intégration à la collection des ouvrages publiés en autoédition, seuls les documents d'autrices ou d'auteurs de Trois-Rivières et de la Mauricie sont acquis s'ils ont fait l'objet d'un dépôt légal et s'ils respectent les critères de sélection de la présente politique. Les publications en autoédition doivent être déposées en consignation chez l'une des fournisseuses ou l'un des fournisseurs des bibliothèques publiques pour être considérées lors du processus de sélection et d'acquisition.

### 2.7 Mode de sélection et d'acquisition

La majorité des acquisitions sont effectuées directement chez les fournisseuses ou les fournisseurs par les bibliothécaires qui effectuent régulièrement une visite de leur salle d'exposition afin de prendre connaissance des nouveautés littéraires et y effectuer une sélection. Les choix sont aussi effectués en ligne sur les sites des fournisseuses ou des fournisseurs pour les documents audiovisuels, les livres audios, les jeux vidéo, les livres numériques, les publications officielles et les semences.

---

[18] Gouvernement du Canada. (2022). Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), article 163 (8). https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-23.html#h-115166

Des commandes régulières sont transmises aux fournisseuses et fournisseurs pour les cas suivants :

- Ajout d'exemplaires pour les titres très demandés;
- Suggestion d'abonnée ou d'abonné respectant les critères de sélection;
- Sélection de titres à partir de listes bibliographiques, de catalogues d'éditrice ou d'éditeur, de bases de données;
- Livre en grands caractères;
- Livre en anglais ou dans une autre langue;
- Jeu de société et jeu pour enfants.

De plus, les bibliothécaires assurent une veille informationnelle grâce aux outils suivants :

- Bases de données spécialisées telles que *Memento, Service québécois de traitement documentaire, Mediafilm;*
- Journal, revue, blogue, média ou site Web spécialisé;
- Rencontre de représentantes ou de représentants de distributrices ou distributeurs ou de maisons d'édition;
- Visite de salons du livre.

### 2.8 Suggestion d'achat

Les abonnées et les abonnés peuvent soumettre une proposition d'acquisition de documents répondant à leurs besoins spécifiques, par leur dossier d'usagère et d'usager. Bien que tous les titres suggérés ne puissent pas être acquis, chaque suggestion est analysée et traitée dans un délai d'environ un mois suivant la demande. Le document suggéré est acquis s'il répond aux critères de sélection de la présente politique. Chaque abonnée ou abonné peut faire jusqu'à un maximum de 12 suggestions par année civile.

### 2.9 Don de document

Le Service des bibliothèques n'accepte pas les dons. Les personnes qui désirent se départir de documents peuvent les offrir à l'un des organismes communautaires dont la liste se trouve sur le site Web des bibliothèques à l'adresse www.biblio.v3r.net. Dans certains cas spéciaux, le Service des bibliothèques se réserve toutefois le droit d'intégrer à la collection des œuvres d'autrices ou d'auteurs de Trois-Rivières et de la Mauricie lorsque ces dernières lui sont données.

### 2.10 Contribution à la collection de semences

Basé sur le principe du partage, et pour assurer une plus grande diversité, le Service des bibliothèques accepte les dons de semences des citoyennes et des citoyens. Le don des variétés cultivées sans pesticides, sans herbicides et

sans engrais chimiques est encouragé. Les graines sont évaluées au moyen de tests de germination avant d'être intégrées à la banque de semences.

## 3. GESTION DES COLLECTIONS ET ÉLAGAGE

### 3.1 Traitement documentaire

Le Service des bibliothèques s'assure que ses méthodes et ses procédures en matière de traitement documentaire concordent avec les orientations et les principes régissant les principaux organismes qui soutiennent l'ensemble des bibliothèques du Québec. Les méthodes et les procédures adoptées favorisent un accès rapide aux ressources documentaires et assurent un traitement de qualité.

Le Service des bibliothèques traite ses collections avec efficacité et efficience de manière à les rendre facilement repérables et accessibles. Pour ce faire, il utilise les services spécialisés de traitement documentaire existant, dont ceux du Service québécois de traitement documentaire (SQTD), tout en favorisant la concertation locale, régionale et nationale.

Le traitement intellectuel des collections est effectué conformément aux règles et normes généralement reconnues dans le domaine de la bibliothéconomie internationale :

- Ressources : description et accès (RDA);
- Le format MARC 21;
- La classification décimale de Dewey (CDD);
- La table Cutter-Sanborn;
- Le répertoire de vedettes-matière (RVM) de l'Université Laval;
- Le répertoire de vedettes-matière jeunesse (VMJ) des Services documentaires multimédia (SDM);
- Le répertoire d'autorités FAUTOR (SDM);
- Virtual International Authority File (VIAF).

Le catalogue en ligne présente, pour la plupart des documents, une description bibliographique enrichie incluant par exemple une imagette de la page couverture et de la 4e de couverture, la table des matières, un résumé, etc. Ces éléments sont fournis par diverses entités, notamment le Service québécois de traitement documentaire (SQTD) et la Banque de titres de langue française (BTLF).

Le traitement matériel des collections est effectué de manière professionnelle pour les préparer à la circulation, augmenter leur durabilité ou améliorer leur apparence, tout en conservant l'intégrité des informations des documents. Un budget est prévu pour la protection de documents neufs et la réparation des documents abîmés.

Le Service des bibliothèques dispose d'un système de radio-identification (RFID) et appose des puces de radio-identification dans les documents.

### 3.2 Mise en valeur des collections

Dans le but de rendre les collections physiques accessibles, le Service des bibliothèques met en place des stratégies de mise en valeur des collections, notamment en aménageant des espaces réservés à la présentation de documents en lien avec des thématiques, des sujets d'actualité ou des suggestions de l'équipe des bibliothèques tels que du mobilier spécialisé, des rayonnages muraux, des meubles d'exposition, des tables de hauteur variable, des meubles de rangement des suggestions, des affiches, etc. Ces espaces de mise en valeur sont actualisés de manière régulière et permettent de créer des liens entre les ressources documentaires, la communauté et son environnement.

Les stratégies adoptées pour mettre en valeur les ressources numériques poursuivent les mêmes objectifs, en plus de favoriser leur découvrabilité et matérialiser l'offre. Le Service des bibliothèques met à profit toutes les technologies auxquelles il a accès, soit le portail des bibliothèques, le catalogue en ligne, l'écran, le tableau numérique, le réseau social Facebook, etc., pour faire connaître la variété des ressources numériques qu'il offre. Certains outils technologiques mis à la disposition des bibliothèques permettent de proposer des suggestions personnalisées et de faire la promotion des nouveautés.

### 3.3 Élagage

#### 3.3.1 Objectifs

L'élagage consiste à retirer définitivement des documents des collections et les éliminer selon les procédures en vigueur. Afin d'offrir une collection à jour, pertinente et attrayante, il est essentiel d'évaluer de manière continue le fonds documentaire. Les espaces physiques étant limités, il va de soi que le fonds documentaire ne peut croître indéfiniment. Pour faire de la place aux nouveautés sur les rayons, il est nécessaire de retirer les documents ne répondant plus aux besoins : les collections sont élaguées pour actualiser

l'offre documentaire et rendre ainsi les collections plus vivantes et accessibles.

### 3.3.2 Responsabilité et critères

Tout comme pour la sélection des documents, les bibliothécaires ont la responsabilité d'évaluer les ouvrages à élaguer avec objectivité, en s'appuyant sur une concordance de critères unanimement reconnus dans le domaine de la bibliothéconomie, soit :

- La concordance avec la présente politique : les documents ne correspondant pas aux critères de la politique sont retirés;
- Le nombre de prêts depuis la date d'acquisition ou de consultation : l'utilisation des ouvrages de référence est mesurée;
- L'état physique : selon l'évaluation de la détérioration, le document est soit réparé, soit retiré de la collection ou soit remplacé;
- La date du dernier prêt : les documents des points de service non prêtés depuis trois à cinq ans sont, selon les catégories documentaires, élagués, sauf s'il s'agit d'un tome dont les autres tomes ont été prêtés;
- La date de publication : l'actualité de l'information présentée des documentaires est évaluée;
- La mise à jour, l'enrichissement ou la correction : seule l'édition la plus récente de l'œuvre est conservée;
- La durée de vie du contenu : lorsque le document présente une valeur littéraire, artistique, historique ou patrimoniale, sa conservation pérenne en collection est envisagée;
- Les versions ou les éditions : la version la plus pertinente d'une même œuvre est conservée;
- Les tomes ou la série de bandes dessinées : l'ensemble des tomes ou des numéros de l'ouvrage est évalué;
- Les exemplaires d'un titre très demandé : un nombre nécessaire d'exemplaires pour répondre à la demande des personnes abonnées est conservé;
- La disponibilité : par l'intermédiaire des bibliothèques du réseau ou des institutions;
- Le délai de conservation des revues : trois ans incluant l'année en cours pour l'ensemble des revues et deux ans incluant l'année en cours pour certains titres populaires à parution hebdomadaire;
- Le délai de conservation des revues des collections *Trifluviana* et de *généalogie* : conservation à vie;
- Le délai de conservation des journaux : un mois dans les points de service, trois mois à la bibliothèque Gatien-Lapointe, à l'exception des journaux de la collection *Patrimoine local et régional* dont la conservation est à vie.

### 3.3.3 Fréquence d'évaluation des collections

À la bibliothèque Gatien-Lapointe, un calendrier d'élagage est établi de telle sorte que l'ensemble des collections soit réévalué sur une période de trois ans.

Dans les points de service, les collections sont révisées sur une base annuelle en fonction des besoins requis en espace et des critères d'élagage généraux.

### 3.3.4 Disposition des documents élagués

Les documents en bon état retirés des collections sont vendus annuellement dans les cinq bibliothèques sous la forme d'une vente directe aux citoyennes et aux citoyens et sont aussi offerts en don aux organismes trifluviens admis dans la catégorie « Entraide et vie communautaire » de la Politique sur l'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières. Le don de documents aux organismes représente un total maximum de 25 % des documents élagués et chaque organisme ne peut recevoir plus 300 documents par année. Les documents n'ayant pas trouvé preneuse ou preneur sont entreposés pour être mis en vente plus tard alors que ceux trop détériorés sont envoyés au recyclage.

## 4. RESPONSABILITÉ ET MISE À JOUR

### 4.1 Responsabilité

Il incombe à la personne occupant le poste de bibliothécaire – développement des collections de coordonner les opérations relatives à la gestion des collections, en collaboration avec les différentes intervenantes et les différents intervenants du réseau. Elle a le devoir de tenir compte des besoins des clientèles et d'appliquer les principes et les critères énoncés dans la présente politique.

### 4.2 Mise à jour

La Politique de développement et de gestion des collections est révisée tous les cinq ans par du personnel qualifié et mise à jour au besoin.

## 5. REMPLACEMENT

La présente politique remplace toute politique en semblables matières actuellement en vigueur.

**6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur et a effet dès son adoption.

Édicté à la séance du comité exécutif du 25 juin 2024.

## ANNEXE I

### Guide de sélection par catégorie documentaire

### Livres pour adultes

#### Romans et la littérature

- Les succès de librairie de l'année sont acquis majoritairement;
- Tous les genres (historique, fantastique, policier, biographique, psychologique, humour, érotique, aventure, amour, science-fiction) sont couverts selon l'offre éditoriale des nouveautés et la demande des abonnées et des abonnés;
- Les tomes des séries en cours sont déjà acquis sans que toutefois le Service des bibliothèques ait l'obligation d'acquérir l'œuvre entière d'une autrice ou d'un auteur;
- La littérature québécoise et plus particulièrement les œuvres d'autrices ou d'auteurs de la Mauricie regroupées dans la collection *Trifluviana* reçoivent une attention toute particulière;
- Un fonds littéraire d'œuvres québécoises et étrangères classiques (chef-d'œuvre, prix littéraire, livre culte) est conservé et la production des écrivaines et des écrivains québécois est mise en valeur;
- La poésie québécoise est développée exhaustivement, étant donné que la Ville tient annuellement le *Festival international de la poésie.*

#### Documentaires

- Tous les sujets, les points de vue et les thèmes de l'actualité sont couverts;
- Les succès de librairie de l'année sont acquis majoritairement;
- Les sujets très couverts par l'édition sont sélectionnés;
- La production québécoise est priorisée;
- Un fonds littéraire est acquis selon le niveau de développement des collections des différents points de service;
- L'exactitude, l'actualité, l'impartialité et la rigueur des informations présentées sont examinées;
- Un équilibre est assuré dans la couverture de différents sujets;
- Une édition mise à jour, enrichie ou corrigée d'un ouvrage de la collection remplace l'édition existante.

#### Bandes dessinées

- Ce genre littéraire est développé de manière plus complète et la notoriété de l'illustratrice ou de l'illustrateur est un critère de sélection important;
- Les œuvres lauréates ou nominées pour un prix reconnu sont évaluées en priorité;

- La collection est composée d'albums uniques, de séries traditionnelles en plusieurs tomes, de romans graphiques et de mangas;
- Tous les genres (manga, historique, fantastique, policier, fiction, biographique, humoristique, aventure, science-fiction, documentaire, etc.) sont couverts selon l'offre du marché;
- Les titres d'autrices, d'auteurs, d'illustratrices québécois et d'illustrateurs québécois sont acquis en priorité.

**Livres en grands caractères**

Les livres en grands caractères se caractérisent par une taille de caractères plus grands et plus encrés, un interlignage aéré et un papier antireflet.

- Des romans à succès ou de grands noms de la littérature et quelques biographies et récits sont acquis en vertu des mêmes critères que les romans et les documentaires pour les adultes, et selon l'offre éditoriale.

**Livres pour adolescents**

Cette collection se compose de romans, de documentaires et de bandes dessinées répondant aux goûts particuliers des jeunes de 12 à 17 ans :

- Les succès de librairie de l'année sont acquis majoritairement;
- Tous les genres (historique, vie quotidienne, fantastique, policier, psychologique, humoristique, aventure, sentimental, science-fiction, manga) sont couverts selon l'offre éditoriale des nouveautés et selon la demande des abonnées et abonnés;
- Les tomes des séries en cours sont déjà acquis sans toutefois que le Service des bibliothèques ait l'obligation d'acquérir l'œuvre entière d'une autrice ou d'un auteur;
- Les romans éditions au Québec reçoivent une attention particulière.

**Livres pour enfants**

**Albums**

Afin de favoriser l'accès aux livres et d'entretenir le goût de la lecture chez les jeunes, le Service des bibliothèques développe une collection d'albums illustrés, selon les critères suivants :

- La variété des documents, adaptés aux intérêts et au niveau de développement et de lecture des différents publics cibles (petite enfance, préscolaire, trois cycles du primaire), est choisie judicieusement;
- La qualité des illustrations, de la langue et de la mise en page est examinée avec soin;
- Les œuvres contribuant à éveiller la créativité et à développer le sens critique chez les jeunes sont privilégiées;

- La variété des sujets (émotion, amitié, entraide, justice, humour, etc.) des albums publiés est considérée;
- Les documents destinés à des clientèles éprouvant des difficultés en lecture et en écriture reçoivent une attention particulière;
- Les albums écrits ou illustrés par des artistes québécois sont acquis prioritairement et exhaustivement dans l'ensemble du réseau;
- Les albums recommandés par les publications spécialisées (*Lurelu*, *Communication-Jeunesse*, etc.) reçoivent une attention particulière.

**Romans jeunesse**

- Les succès de librairie de l'année sont acquis majoritairement;
- Tous les genres (vie quotidienne, historique, fantastique, enquête, humoristique, aventure, science-fiction, etc.) sont couverts selon l'offre des nouveautés du marché et selon la demande des abonnées et abonnés;
- Les tomes des séries en cours sont déjà acquis;
- La production québécoise est acquise prioritairement et exhaustivement dans l'ensemble du réseau;
- Les romans sont acquis en fonction des différents niveaux de lecture des publics auxquels ils sont destinés;
- Des romans en grands caractères sont également acquis.

**Documentaires jeunesse**

- Des sujets de l'édition sont sélectionnés;
- Des documentaires sont acquis selon les intérêts et le niveau de développement des différents publics cibles (petite enfance, préscolaire, trois cycles du primaire);
- Les livres documentaires sur les sujets recherchés par les jeunes sont acquis;
- Les besoins exprimés par les professionnelles et professionnels de l'éducation sont considérés;
- L'exactitude, l'actualité et la rigueur des informations présentées sont examinées;
- La production québécoise est priorisée.

**Bandes dessinées**

- Les succès de librairie de l'année sont acquis majoritairement;
- Les grandes séries jeunesse en plusieurs tomes, éditées en Europe, sont acquises;
- Les collections québécoises sont développées exhaustivement dans l'ensemble des bibliothèques du réseau;
- Tous les genres (fantastique, enquête, vie quotidienne, humoristique, aventure, science-fiction, manga).

**Livres en anglais et en d'autres langues**

La collection de livres en anglais est constituée d'albums illustrés, de romans jeunesse et de bandes dessinées destinée en priorité aux jeunes Trifluviennes et Trifluviens d'origine anglophone, puis aux francophones désirant apprendre l'anglais.

- Les livres québécois francophones des grands succès de librairie et des classiques de la littérature jeunesse sont privilégiés;
- Des documents en d'autres langues peuvent être acquis en fonction des besoins de la clientèle et de l'évolution de la diversité linguistique de la population trifluvienne;
- Les œuvres bilingues français/langues autochtones sont également acquis.

**Ouvrages de référence**

L'ouvrage de référence se définit comme un document consulté de manière ponctuelle afin d'obtenir une réponse immédiate à une question précise ou de circonscrire un sujet avant d'entamer une recherche plus approfondie. La collection est composée essentiellement de dictionnaires, d'encyclopédies, de répertoires, de guides, de lexiques, d'atlas, de chronologies et de codes disponibles uniquement pour la consultation sur place.

**Généalogie**

D'envergure régionale, la collection de généalogie offre une variété d'outils de recherche disponibles pour la consultation sur place. La collection se compose principalement de répertoires de baptêmes, de mariages et de sépultures de la région donnant accès à des ouvrages de couverture nationale ainsi qu'à des ressources numériques spécialisées. Les répertoires de baptême, de mariage et de sépulture des autres régions du Québec ou de l'extérieur du Québec ne sont pas acquis de même que les histoires de famille romancées.

**Collections *Trifluviana* et *Patrimoine local et régional***

Les ouvrages traitant de la Ville et de la Mauricie ainsi que les ouvrages de fiction des autrices et des auteurs de la région sont acquis quasi systématiquement et sont regroupés en deux collections distinctes conservées à vie :

- Le *Trifluviana,* une collection de circulation sur support imprimé regroupant des œuvres d'imagination composée de romans, de nouvelles, de théâtre et de poésie, d'albums et de bandes dessinées d'autrices, d'auteurs, d'illustratrices et d'illustrateurs de la Ville et de la Mauricie destinées à tous les publics et d'œuvres dont l'action se déroule principalement à Trois-Rivières, même lorsque l'autrice n'est pas Trifluvienne ou Mauricienne ou l'auteur n'est pas Trifluvien ou Mauricien;

- La collection *Patrimoine local et régional* regroupe des ouvrages (livres, revues, journaux, cartes, atlas géographiques, publications officielles) sur support imprimé ou numérique, offerte en consultation sur place, destinée au grand public et au public spécialisé. Ces ouvrages constituent un héritage collectif relatant la vie de la communauté trifluvienne sur tous ses aspects historiques, artistiques, économiques, religieux, intellectuels, etc. Les journaux et certains almanachs en très mauvais état seront retirés de la collection lorsqu'ils seront disponibles en format numérique.

Les ouvrages des maisons d'édition de Trois-Rivières sont acquis non pas avec un statut particulier mais en tenant compte des critères précédemment mentionnés.

**Revues et journaux**

Les critères de sélection présentés pour les livres s'appliquent également pour le choix des revues et des journaux. Une sélection de près de 200 titres est offerte sur une variété de sujets. À qualité égale, la priorité est accordée à la production québécoise et aux titres en langue française.

**Documents audiovisuels**

**Disques compacts**

- Tous les genres musicaux peuvent être acquis selon la proportion de l'offre du marché;
- Les exemplaires des meilleures vendeuses et des meilleurs vendeurs sont acquis et la priorité est accordée à la production québécoise;
- Toute langue est acceptée;
- Les documents non distribués dans le circuit des disquaires ne sont pas acquis.

**DVD et disques Blu-ray**

La collection se compose principalement de films de répertoire, de séries télévisées et de documentaires sélectionnés selon les critères suivants :

- Les documents en français et/ou sous-titrés en français sont acquis prioritairement;
- Les films québécois sont également acquis en priorité;
- Les films classiques, de répertoire et primés sont acquis selon les cotes de l'organisme *Mediafilm* pour juger de la qualité de l'œuvre. De façon générale, les films de cote 1 à 4 sont acquis, soit : 1- Chef-d'œuvre, 2- Remarquable, 3 - Très bon, 4- Bon;
- Les films dont la cote de qualité décernée par *Mediafilm* est 5 - Moyen sont acquis s'il s'agit d'un film québécois, d'une adaptation d'un roman très populaire

ou si le DVD fait partie d'un coffret ou d'une suite de films incluant des DVD de cote supérieure;
- Les films dont la cote de qualité décernée par *Internet Movie Database* est minimalement à 7/10;
- Les séries télévisées ayant un succès durable reconnu et dont la cote de qualité décernée par *Internet Movie Database* est minimalement à 7/10;
- Les œuvres pour enfants, en l'absence de cote attribuée par *Mediafilm* ou *Internet Movie Database,* sont acquises sur la base de la popularité auprès de la clientèle visée;
- Les documentaires sur des sujets prisés de la clientèle;
- Les spectacles d'humour, principalement d'humoristes québécoises et québécois;
- Quelques spectacles majeurs d'artistes francophones et les spectacles trifluviens;
- Les œuvres d'une durée minimale de 40 minutes;
- Les films en format Blu-Ray sont acquis uniquement à la suite d'une suggestion d'achat, lorsque le format DVD n'est pas disponible.

**Livres audios**

Le livre audio se définit comme un livre dont on a enregistré la lecture à voix haute. La collection destinée aux adultes se compose de romans et de documentaires populaires ainsi que de quelques œuvres littéraires classiques. Ils sont acquis en vertu des mêmes critères que pour les romans et les documentaires pour adultes, en fonction de l'offre éditoriale.

Pour les enfants, il s'agit essentiellement d'albums de fiction et, dans la majorité des cas, le disque audio est joint au livre imprimé. Ils sont acquis en vertu des mêmes critères que pour les albums pour jeunes, en fonction de l'offre éditoriale.

**Jeux vidéo**

La collection de jeux vidéo s'adresse aux jeunes, aux adolescentes ou aux adolescents, à la famille et est acquise selon les critères suivants :
- Les plateformes : Nintendo Switch, Xbox One, PlayStation 4; et toute nouvelle plateforme très populaire auprès de la clientèle sera considérée;
- Les jeux cotés E, E10$^{++}$, T par *l'Entertainment Software Rating Board* (ESRB) pour le public cible;
- Les genres de l'offre du marché : jeux de rôle, d'action, et d'aventure, de course automobile, de sport, de musique et de danse, de simulation et de stratégie, de mise en forme, d'entraînement mental.

**Jeux pour enfants**

Une collection de jeux destinée aux enfants de 6 mois à 12 ans est offerte en utilisation sur place.

- Les jeux associés au programme Biblio-jeux sont acquis en priorité;
- Les jeux permettant le développement de l'enfant sous les aspects de la motricité fine, de la créativité et de l'imagination, de la mémoire et de l'observation, de la culture générale et de la littérature jeunesse sont privilégiés;
- Les jeux comportant de nombreuses pièces ou dont le niveau sonore est élevé ne sont pas acquis.

**Jeux de société pour la famille et les adultes**

La collection de jeux de société s'adresse aux familles et aux adultes. Elle comprend des jeux d'interactions sociales, des jeux de stratégie, des jeux traditionnels, des jeux de connaissance et des jeux coopératifs. Tous les jeux peuvent être empruntés gratuitement par les personnes abonnées aux services des bibliothèques du réseau. Ils sont sélectionnés privilégiement selon les critères suivants :

- Les jeux d'une maison d'édition de jeux reconnue;
- Les règles des jeux disponibles en français;
- Les jeux québécois;
- Les jeux tremplins (jeux d'introduction à de nouvelles formes de jeux);
- Les jeux disponibles chez les fournisseuses et les fournisseurs des bibliothèques;
- Les jeux lauréats ou nominés pour un prix reconnu;
- Les jeux ayant obtenu des critiques favorables provenant de sources fiables;
- Les jeux pour deux à quatre joueuses et joueurs;
- L'apprentissage des règles de jeux doit être relativement simple, sauf pour certains jeux comme des jeux de stratégie;
- Les jeux requérant un nombre limité de pièces ou étant facilement remplaçables.

Ne sont pas acquis les jeux :

- Non conformes à la Politique de développement et de gestion des collections;
- Présentant du contenu sexuel, violent ou répréhensible;
- Impliquant la consommation de boisson alcoolisée;
- Nécessitant des cartes à collectionner;
- Nécessitant un CD, un DVD ou une application;
- Avec composantes matérielles trop fragiles ou de mauvaise qualité;
- Avec composantes devant être altérées afin que le jeu se déroule comme prévu dans les règles;
- Demandant l'achat de matériel complémentaire;
- Étant l'extension d'un jeu de base;
- Trop dispendieux.

## Ressources numériques

### Livres numériques, audionumériques et revues numériques

Pour acquérir des ressources numériques, les critères de sélection s'appliquant aux livres, aux livres audios et aux revues imprimées s'ajoutent aux critères suivants :

- Les plafeformes des ressources numériques doivent correspondre à celles du Service des bibliothèques afin de permettre aux lectrices trifluviennes et aux lecteurs trifluviens de les emprunter en se branchant au site Web des bibliothèques;
- Le format ePub est privilégié au format PDF;
- Les livres populaires en langue française tels que les romans, les biographies, les ouvrages pratiques, les essais, les recueils de poésie et les bandes dessinées;
- Les ouvrages québécois.

### Publications officielles numériques

Les critères de sélection des documentaires s'ajoutent également aux critères ci-dessous des publications officielles :

- Les documents sur la culture, la santé, l'économie, les affaires sociales, les statistiques et la cybersécurité sont sélectionnés tout particulièrement;
- Les publications officielles du Québec sont sélectionnées à l'aide de la liste mensuelle des publications gouvernementales du Québec disponible sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et celles du Canada à l'aide de la liste hebdomadaire disponible sur le site *Publications du gouvernement du Canada*.

### Abonnements à des ressources numériques

Les coûts d'acquisition des ressources numériques accessibles en ligne étant très élevés, les ressources numériques offertes par le consortium d'acquisition *BIBLIOPRESTO.CA* sont priorisées.

Les ressources numériques sont évaluées selon les critères suivants :

- La pertinence du contenu en regard des besoins et des intérêts de la clientèle;
- La pertinence et la qualité des informations;
- La convivialité de l'interface et la facilité de l'utilisation
- Le public cible : un grand public, mais tous les groupes d'âge sont considérés selon l'offre présentée aux bibliothèques;
- L'accès simultané de plusieurs utilisatrices et utilisateurs;
- L'accès à distance;
- L'interface en langue française;

- Les statistiques d'utilisation disponibles;
- La disponibilité de la fournisseuse ou du fournisseur pour offrir de l'assistance technique.

**Ressources numériques gratuites**

En plus des abonnements à des ressources numériques payantes, le Service des bibliothèques peut rendre disponibles sur le catalogue en ligne des ressources numériques gratuites. Outre certains critères utilisés pour l'évaluation des ressources numériques payantes, d'autres critères s'appliquent plus spécifiquement aux ressources numériques gratuites :

- L'absence de publicité diffusée dans l'environnement de la ressource numérique;
- La fiabilité et la rigueur de l'information;
- La régularité de la mise à jour;
- La complémentarité aux ressources numériques offertes par le Service des bibliothèques.

**Semences**

Pour la collection de semences, le choix est basé sur les priorisations suivantes :

- La disponibilité des semences;
- La diversité des variétés;
- La facilité de culture dans des espaces restreints;
- La possibilité de cultiver sans faire appel à des équipements spécialisés;
- L'utilisation d'engrais peu dispendieux;
- L'acquisition des semences biologiques d'origine et des semences de légumes.

## BIBLIOGRAPHIE

Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. (1976). Charte des droits du lecteur. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1979-charte-des-droits-du-lecteur.pdf

Association des bibliothèques publiques du Québec. (2019). Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec. https://lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf.

Bibliothèques et Archives nationales du Québec. (2020). Politique de développement de la Collection universelle. https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/mission_lois_reglements/lois_reglements_politiques/politiques_procedures/politique_dev_collection_pret_ref/index.html.

Fédération des milieux documentaires. (2023). Déclaration sur la liberté intellectuelle et les milieux documentaires. https://fmdoc.org/2023/06/23/declaration-sur-la-liberte-intellectuelle-et-les-milieux-documentaires/.

Gouvernement du Canada. (2020). Guide sur la Charte canadienne des droits et libertés. https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/comment-droits-proteges/guide-charte-canadienne-droits-libertes.html.

Gouvernement du Canada. (2022). Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), article 163 (8). https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-23.html#h-115166.

IFLA International Federation of Library Associations. (2022). Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. https://www.abpq.ca/pdf/Manifeste_IFLA-UNESCO_bibliotheque_publique_2022.pdf

IFLA International Federation of Library Associations. (2002). IFLA -- The Glasgow Declaration on Libraries, Information Services and Intellectual Freedom. https://www.ifla.org/publications/the-glasgow-declaration-on-libraries-information-services-and-intellectual-freedom/.

Institut de la statistique du Québec. (2023). Panorama des régions du Québec. 2023. statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2023.pdf.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2024) Décret de population. Décret de population - Organisation municipale - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (gouv.qc.ca).

Nations Unies. (s.d.) La Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme.

Publications Québec. (2024). Charte des droits et libertés de la personne. http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-12.

Publications Québec. (2024). D-8.1, r.1 – Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées. D-8.1, r. 1 - Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (gouv.qc.ca).

Statistiques Canada. (2023). Profil du recensement. Recensement de la population de 2021. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Trois%2DRivieres&DGUIDlist=2021S0503442&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0.

Statistiques Québec. (2024). Proportion et effectif des 65 ans et plus, régions administratives et régions métropolitaines de recensement (RMR) du Québec, 2006-2041. https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillissement/index.html?theme=population&tab=4.

Ville de Trois-Rivières. (s.d.). Mission, vision, valeur. https://www.v3r.net/activites-et-loisirs/bibliotheques/a-propos/#mission-vision-et-valeurs.

Ville de Trois-Rivières. (compilation administrative 9 septembre 2021). Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170). Reglement_schema_amenagement_developpement_revise.pdf (v3r.net).